



Your Specialties, Our Expertise

Notification du centre antipoison

Examen du portefeuille

- Examinez votre portefeuille afin d'identifier les mélanges qui nécessitent une PCN et des délais de notification.

Examen des fiches de données de sécurité et des étiquettes

- Examen complet de la conformité des FDS et des étiquettes

Préparation et soumission de la notification de la NCP

- Recherche d'informations complètes sur la notification et génération de codes UFI

Soutien réglementaire

- Offre de conseils réglementaires sur la meilleure façon de remplir les obligations

■ L'annexe VIII du règlement CLP a été publiée en mars 2017 afin d'harmoniser les variations entre les notifications des centres antipoison dans les États membres. Le nouveau système harmonisé est entré en vigueur en janvier 2021 (prorogé à partir de janvier 2020).

■ Les importateurs et les utilisateurs en aval qui mettent sur le marché de l'UE des mélanges dangereux (avec une classification des effets sur la santé et/ou des effets physiques) doivent fournir des informations spécifiques sur leurs mélanges au centre antipoison centralisé de l'UE avant de mettre ces mélanges sur le marché.

Contact Clé



Stephane PIERRE

stephane.pierre@cehtra.com

Secteurs Clés

Biocides

Produits Chimiques (REACH)

Produits Cosmétiques

Notification à
l'international

Hygiène Industrielle

Dispositifs Médicaux

Emballages

Produits Pharmaceutiques

Protection des Plantes

Autorisation REACH

Services Clés

Support Dédié (Régie)

Perturbation Endocrinienne

Notification du
Centre Antipoison

Services de
Représentation

Formations